

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**Arrondissement de
VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE**

Canton d'Enne et Alzou

Commune d'AUBIN

**Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 18
Date de convocation : 29.10.2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'AUBIN**

Séance du 5 novembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le cinq novembre à 17 h 30, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Christine TEULIER – Michèle JOSEPH-EDMOND – M. Bernard AUGIER – Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Didier KAZMA – Maxime GAILLAC – Mme Séverine MAZARS - MM. Bruno BAYOL – Faridi ABOUBACARI - Mme Nicole JANNOT – M. François DERBOIS – Mme Maryline SALVAN – M. Ambdillah BACAR – Mme Nadine BONTEMPS.

Procurations : Mme Magali GARRIC à Mme Michèle PLEINECASSAGNE,
M. Jean-Pierre BALDIT à Mme Michèle JOSEPH-EDMOND,
M. Laurent ALEXANDRE à Mme Christine TEULIER,
Mme Maryline KART-BENTRARI à M. Bruno BAYOL,
Mme Laurence ZARATE à M. François DERBOIS,
Mme Marie-Emilie BOTELLA à M. Ambdillah BACAR,
M. Lionel AULANIER à Mme Nadine BONTEMPS,
M. Robert GREVEN à Mme Maryline SALVAN.

Absentes : Mmes Laurianne VINCENT – Marine FARBOS.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Faridi ABOUBACARI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Convention d'adhésion au Service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.

Madame la Maire rappelle que la surveillance médicale des Agents Territoriaux présente un caractère obligatoire.

Accusé de réception en préfecture
012-211200134-20251105-20251105_09-DE
Reçu le 17/11/2025

La convention qui lie actuellement la Commune au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron a pris fin au 31 décembre 2024.

Aussi, il est proposé de renouveler cet engagement en signant la convention d'adhésion au service Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ainsi, le suivi médical de l'ensemble des Agents sera assuré selon les modalités financières détaillées à l'article 9 de la convention.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE de confier le suivi médical des agents de la Commune au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.

APPROUVE la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la FPT de l'AVEYRON.

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **6 novembre 2025**.
Publiée ou Notifiée le **6 novembre 2025**.

La Maire soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Le Secrétaire,

Faridi ABOUBACARI



Pour extrait conforme,

La Maire,

Christine TEULIER